

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 19 octobre 2022 à 9h30
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. SENE Marc, 1^{er}-Vice-Président

Membres présents : Mmes/MM.

BACH Francis ; **BARBIER** Patrick ; **DOLLINGER** Isabelle ; **HITTINGER** Denis ; **HUBER** Claude ; **ISEL** Roger ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **REINER** Denis ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **STUMPF** René ; **SUCK** David ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

GEIST Pierre (donne pouvoir à **SENE** Marc)
GUILLIER Anne (donne pouvoir à **ISEL** Roger)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
MANDRY Jean-Claude (donne pouvoir à **SCHULTZ** Denis)
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
SCHAAL Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
THIELEN Pierre (donne pouvoir à **PANNEKOECKE** Jean-Bernard)

Membres absents excusés : Mme/MM.

DECKER Claude ; **IMBS** Pia ; **INGWILLER** Bernard ; **JANUS** Serge ; **WANTZ** Philippe.

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles
MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 13 octobre 2022

PERIMETRE DU PAYS DE BITCHE : POINT DE SITUATION ET PERSPECTIVES

A la demande du Président de séance, M. Joseph HERMAL, Directeur Général, rappelle aux membres de la Commission Permanente d'une part des éléments de contexte qui ont jalonné la coopération entre le territoire du Pays de Bitche et le SDEA et, d'autre part, un certain nombre de décisions qui ont été prises par les instances délibératives du SDEA à ce sujet depuis la fin de l'année 2021.

1^{er} volet : rappel des éléments de contexte :

Il fait état notamment des situations suivantes :

- la réception d'un nouveau courrier de la Communauté de Communes du Pays de Bitche (CCPB) le 23 novembre 2021, qui évoque une étude de structuration des compétences Assainissement, Eau Potable et Grand Cycle de l'Eau de la CCPB avec le cabinet Bert et l'assistance MATEC (Ingénierie du Conseil Départemental 57) sous forme d'un questionnaire de type audit / passation d'un contrat de DSP au privé ;
- la publication, le 3 décembre 2021, d'un article du Républicain Lorrain dans le cadre duquel M. David SUCK, Président de la Commission Locale du Pays de Bitche et Président de la CCPB, se désolidarise des décisions prises par la Commission Locale, sous sa présidence et à la quasi-unanimité, et porte des affirmations erronées ;
- l'envoi, le 21 avril 2022, d'un nouveau questionnaire et d'une nouvelle demande du cabinet Bert, de MATEC et de la CCPB au sujet de l'étude dite de structuration des compétences ;
- la réception d'un courrier du cabinet COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE le 4 août 2022, demandant qu'un certain nombre de documents administratifs lui soit communiqué ;
- la demande de prolongation du contrat AMITER par courrier de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER en date du 1^{er} septembre 2022, en l'absence de démarches effectuées par M. David SUCK.

Il souligne que face à ces positionnements récurrents de M. David SUCK, la confiance a été rompue.

Il évoque, face à ces situations et aux difficultés rencontrées avec l'exécutif du périmètre du Pays de Bitche, les évolutions statutaires votées à l'Assemblée Générale de fin 2021 permettant la mise en œuvre de la procédure dite de question de confiance et, d'autre part, la possibilité, en cas de nécessité, que les convocations des Commissions Locales puissent être assurées par le Président du SDEA.

Il rappelle également les décisions prises par la Commission Permanente et le Conseil d'Administration en 2022, visant à :

- engager la question de confiance auprès des communes membres en eau potable, saisir l'autorité préfectorale en vue de la mise en œuvre d'une procédure de retrait du Territoire au 1^{er} janvier 2023 et donc demander de mettre la question du retrait à l'ordre du jour du Conseil de Communautés ;
- permettre au Président d'engager un processus de repositionnement des équipes hors du territoire, en fonction de l'évolution du contexte ;

- s'appuyer sur la décision du Conseil d'Administration afin de ne pas donner suite à l'étude et à l'audit engagés par la CCPB et ne répondre qu'aux questions strictement nécessaires à la continuité du service ou à un éventuel retrait.

Le Président de séance fait savoir que l'ensemble des communes du Pays de Bitche qui sont membres au titre de l'eau potable ont confirmé leur souhait de rester au SDEA.

Il souligne ainsi que Baerenthal, Bitche, Hottviller, Saint-Louis-lès-Bitche et Schorbach ont toutes validé à l'unanimité leur souhait de rester au SDEA, ce qui conforte la confiance et la volonté des communes de coopérer avec le SDEA et démontre sans doute par ce vote l'excellence qui est reconnue au service assuré.

Il évoque ensuite le Conseil Communautaire de la CCPB qui s'est déroulé le 28 septembre dernier et qui a donné lieu à une délibération unanime du Conseil de Communauté, non pas pour se retirer du SDEA, puisque c'est la question qui était posée au regard des difficultés rencontrées, mais pour que la CCPB reste membre du SDEA.

Il cite la presse qui a relaté qu'il n'y aurait, selon la CCPB, aucune raison économique ou financière de quitter le SDEA.

Il ajoute que : « selon M. David SUCK, il n'y aurait pas un millimètre entre la Communauté de Communes et le SDEA, alors que comme le disait justement il y a quelques jours le Président du SDEA, il y a des kilomètres entre le fonctionnement du Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et Président de la Commission Locale et le fonctionnement et les valeurs du SDEA, en tout cas selon notre ressenti ».

Il indique cependant que les conditions expresses fixées pour un éventuel maintien de la Communauté de Communes au SDEA, communiquées à deux reprises au Président David SUCK et à l'ensemble du Territoire, n'ont pas été intégrées à la délibération de maintien au SDEA et ont volontairement été ignorées, et cela malgré de nombreuses interventions d'élus du territoire en séance communautaire.

2^{ème} volet : propositions :

Il formule les propositions du Bureau suivantes :

1. Première proposition du Bureau : elle découle d'un courriel adressé au SDEA par une quinzaine de membres de la CCPB par lequel :
 - ils confirmaient, d'une part, leur intention d'obtenir la clarification attendue et de repartir sur des bases saines, dès lors que la volonté de la CCPB est de rester au SDEA ;
 - ils sollicitaient la mise en œuvre du dispositif de l'article 35 modifié des statuts prévoyant que le Président du SDEA pouvait, à son initiative et sous sa présidence, organiser une Commission Locale, qui serait élargie à l'ensemble des maires et des délégués communautaires.

2. Seconde proposition du Bureau : en l'absence d'engagement formel du Territoire de respect des exigences formulées pour un maintien au sein du SDEA et de modification de la gouvernance locale, il est proposé de limiter, en 2023 comme en 2021, l'exercice de la compétence qui est transférée au SDEA à la seule continuité du service et à la seule réalisation des investissements liés à des obligations réglementaires ou des impératifs de sécurité, avec des décisions qui seraient prises en ce sens lors d'une prochaine Commission Permanente.
3. Troisième proposition du Bureau : ne pas donner suite à toute nouvelle demande d'informations détaillées et extrêmement chronophage, sauf dans le cadre d'un retrait et dans la limite des besoins liés à la continuité du service, ni à l'organisation de réunions de travail récurrentes non justifiées par des besoins impérieux.
4. Quatrième et dernière proposition du Bureau : suspendre l'étude des nouvelles demandes d'adhésion en eau potable du Territoire en attendant la prise en compte des attentes du SDEA.

Le Président de séance ouvre les débats.

3^{ème} volet : débat

M. David SUCK fait savoir qu'il choisit de s'exprimer « comme Président de Commission Locale ».

Il rappelle qu'il a été « élu représentant de la Commission Locale » par « délibération de l'intercommunalité » et « croit qu'ici comme ailleurs on prend les élus qui sont déterminés par une assemblée délibérante et on ne juge pas de la qualité de ces élus ».

Il déclare « qu'une collectivité n'a pas vocation à pouvoir donner suite à un syndicat qui voudrait voir d'autres noms apparaître ».

Il évoque le budget de la Commission Locale du Pays de Bitche et explique que le budget a été validé à l'unanimité et qu'il est « très surpris de constater que l'on pourrait ne pas le décliner dans la partie concernant les charges qui ont été observées pour constituer ce budget pluriannuel avec 5 % d'augmentation de recettes ».

Il estime qu'il s'agirait d'une attitude qui serait « celle de ne pas avoir sur le territoire du SDEA une même équité de l'utilisateur ».

Il relève qu'il ne conteste pas la mise en recette mais le fait que l'on « ne respecterait pas la décision de la Commission Locale dans la déclinaison ensuite de l'investissement ».

Il fait remarquer que les Statuts du SDEA, qui sont selon lui la force du syndicat, démontrent que c'est le local qui décide à la fois de l'investissement, des recettes et des charges, en pouvant s'appuyer sur les conseils de la gouvernance et des moyens communs.

Il se demande si dès lors, on « serait là dans une prise de responsabilité supérieure ou différente dans la mesure où on pourrait constater que la Commission Locale n'a pas la capacité de faire mettre en œuvre tout ce qu'elle a décidé ? ».

Il déclare que dans un syndicat, la question du retrait se pose pour celui qui veut sortir car « ce n'est pas au syndicat de décider si quelqu'un veut sortir, c'est au membre d'exprimer sa volonté de sortir ».

Il souligne qu'il ne voit pas en quoi les délibérations prises par son EPCI ne respectent pas tous ces statuts et tous ces articles modifiés.

Il estime que le SDEA est en « train de vouloir escamoter les décisions prises par l'échelon local » et est « très surpris que l'on puisse, à un moment donné, ne pas dérouler un certain nombre de choses qui en définitive sont dans l'acte fondateur des décisions politiques, à savoir le budget ».

Il rappelle les propositions qu'il a faites en tant que Président de Commission Locale il y a un ou deux ans, s'agissant des communes qui n'ont pas d'assainissement.

Il fait savoir qu'il s'agit toujours du débat entre la décision du Conseil d'Etat et celle de la Cour de Cassation mais que « ce n'est pas le problème ».

Il regrette que, s'agissant des points liés au Pays de Bitche, ils soient souvent appuyés sur des dossiers de la presse locale, voire interdépartementale, alors que le SDEA n'est pas toujours d'accord avec la presse sur d'autres points.

Il affirme que la spécificité du SDEA « c'est que c'est le territoire qui choisit ses élus » et « qu'on doit pouvoir accepter l'idée que nous avons sur ce grand territoire beaucoup d'hétérogénéité, beaucoup d'interrogations, beaucoup de réflexions et que le SDEA doit pouvoir être, peut-être, dans cette co-construction, avec l'écoute qu'il doit au territoire ».

M. Marc SENE revient sur le budget voté par la Commission Locale du Pays de Bitche en 2021, évoqué par M. SUCK.

Il rappelle qu'il s'agissait d'une séance « un peu épique » à laquelle lui et d'autres élus ont participé, qui a duré 4 heures et demie et « avec une présentation du budget que tu as faite, de bout en bout, pour finalement à la fin de la présentation dire « Bon ben voilà chers collègues, moi je ne vote pas ce budget et j'appelle à ce qu'il ne soit pas voté ». ».

M. David SUCK explique que ce budget n'avait pas été voté bien qu'il l'ait présenté car ce n'était pas celui qu'il avait souhaité.

Il ajoute qu'après cette réunion, il a fait remonter au SDEA des propositions d'équilibre budgétaire mais que celles-ci n'ont pas été autorisées par les services.

Il fait part de son sentiment qu'un Président de Commission Locale n'a pas les services à sa disposition et que ces derniers sont sous l'autorité du Président du SDEA et du Directeur Général des Services.

Il ajoute toutefois que pour 2022, tout a été validé en Commission Locale du Pays de Bitche.

M. Marc SENE répond qu'il n'est pas souhaitable de revenir sur le débat de la contribution pluviale qui a déjà été évoquée maintes fois et qu'il n'est pas correct d'inviter des élus, de les faire patienter pendant près de cinq heures pour finalement demander à l'assemblée présente de ne pas voter ce pour quoi ils sont venus.

Il rappelle ensuite le différend relatif à l'étude d'assainissement demandée par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Il relate également le contentieux avec Veolia dont la récente décision judiciaire est en faveur du SDEA.

Il résume que ce sont toutes ces raisons qui expliquent les difficultés entre le SDEA et le Pays de Bitche.

Il souligne toutefois que le SDEA espère, comme M. David SUCK le loue, et que la Communauté de Communes a pris cette décision à l'unanimité, tourner la page et en écrire une nouvelle, « en bonne intelligence ».

M. David SUCK, en tant que Président de la Commission Locale, souhaite simplement que puisse être observé l'ensemble des prérogatives qui relèvent de la capacité de décision de la Commission Locale, et estime qu'il ne faut pas juger les décisions des autres collectivités.

Il déclare : « Vous avez évoqué une grande société qui ne relève même pas d'une compétence communautaire. Dans une délibération d'une intercommunalité, on évoquerait un dossier litigieux avec le SDEA et une grande société. Attendez... on ne peut pas tout mélanger. »

M. Marc SENE répond qu'il y a un « problème d'éthique par-delà le politique » et cite la charte d'éthique et de déontologie du SDEA.

M. David SUCK revient sur la délibération prise par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Il déclare qu'elle a été « coconstruite avec ceux qui ont vocation à nous suivre et à nous contrôler » et qu'il fait confiance aux services de l'Etat.

Il fait savoir qu'il faut donner de la puissance aux élus qui représentent les territoires au sein du SDEA et essayer de pouvoir composer avec ces esprits, avec ces savoir-faire, ceux d'un grand territoire de plus de 500 communes.

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président en charge de la prévention des inondations et des coulées d'eaux boueuses, se dit « extrêmement surpris de l'intervention de M. SUCK. ».

Il ajoute qu'il a « l'impression que M. David SUCK veut se faire passer aujourd'hui pour le chevalier blanc » alors qu'il a « quand même eu bon nombre de fois la possibilité de venir au sein de cette enceinte et de pas laisser pourrir une situation. Et là maintenant quand on l'entend on dirait que tout va bien dans le meilleur des mondes. ».

Il fait remarquer à M. David SUCK, qui a parlé de respect, qu'il aurait pu « respecter les gens qui sont dans cette salle et d'autres, tout simplement en acceptant de venir débattre, et surtout en essayant [...] de trouver des solutions. Parce qu'après, qu'on ne soit pas d'accord sur des sujets... [...] On est tous des élus dans la salle... Bien évidemment, il y a des techniciens qui nous accompagnent mais on est des élus. ».

Il souligne que tous les membres de la Commission Permanente, qui font de la politique depuis un certain nombre d'années, « ont eu des hauts, des bas », qu'il y a « des moments où on est d'accord, on n'est pas d'accord avec des gens ».

Il indique qu'il faut agir dans le dialogue, dans le débat et surtout, dans le respect des valeurs qui sont celles du SDEA.

Il fait part de sa déception que lors d'une séance précédente, M. David SUCK n'ait pas réagi à une interpellation directe de la part d'un des membres de la Commission Permanente.

Il remercie M. David SUCK d'être venu aujourd'hui mais trouve « que c'est un peu tard et que si vous faites de la politique depuis 15 ans, vous devez savoir que de temps en temps, même si on n'est pas d'accord, c'est quand même beaucoup plus simple d'échanger, de se parler et de trouver des solutions. C'est ce qu'on essaie de faire dans cette assemblée. ».

M. Denis HITTINGER relève que si le SDEA avait voulu lui imposer un budget, en tant que jeune Président de Commission Locale, il serait parti.

Il évoque la confiance qui de toute évidence n'existe plus entre le SDEA et le Président de la Commission Locale.

Il s'étonne que M. David SUCK n'ait pas quitté le SDEA.

Il déclare : « aujourd'hui le SDEA souhaite continuer de travailler avec le Pays de Bitche parce que (...) les habitants du Pays de Bitche le méritent bien. A un moment ou un autre, on a vu qu'il y avait des points de blocage. Si vous ne voulez pas résoudre ces points de blocage, M. SUCK, on va avoir du mal à trouver une solution. ».

M. David SUCK répond qu'il « avait l'espérance » et qu'il pensait qu'« avec le temps, ça allait s'améliorer. ».

Il relève que cela s'est effectivement amélioré car en 2022, le budget a été voté, à l'unanimité.

Il se demande pourquoi il devrait quitter une fonction qui lui a été attribuée par ses pairs et déclare qu'il a pour habitude de respecter les mandats qui lui sont confiés.

M. Marc SENE remercie M. David SUCK d'être venu à cette Commission Permanente et de s'être exprimé.

APRES en avoir délibéré,

M. David SUCK précisant voter contre car il considère que les statuts ne sont pas respectés et que « l'on va à l'encontre des attributions des élus des Commissions Locales » ;

LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE MOINS UN VOTE CONTRE

- **PREND ACTE** des informations apportées par le 1^{er} Vice-Président, Président de séance, M. Joseph HERMAL et les personnes qui se sont exprimées lors du débat ;
- **APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif de l'article 35 modifié des statuts, prévoyant que le Président du SDEA peut, à son initiative et sous sa présidence, organiser une Commission Locale ;
- **DECIDE**, en l'absence d'engagement formel du Territoire de respecter les exigences formulées pour un maintien au sein du SDEA et de modification de la gouvernance locale, de limiter, en 2023 comme en 2021, l'exercice de la compétence qui est transférée à la seule continuité du service et à la seule réalisation des investissements liés à des obligations règlementaires ou des impératifs de sécurité, avec des décisions qui seraient prises en ce sens lors d'une prochaine Commission Permanente ;
- **DECIDE** ne pas donner suite à toute nouvelle demande d'informations trop détaillées et chronophages, sauf dans la seule limite des besoins liés à la continuité du service ou à la mise en œuvre d'un retrait, ni à l'organisation de réunions de travail récurrentes non justifiées par des besoins impérieux ;
- **SUSPEND** l'étude des nouvelles demandes d'adhésion « eau potable » du Territoire à la prise en compte des attentes du SDEA.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Pour le Président empêché,
le 1er Vice-Président



Marc SENE

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20221019-2210014-DE Date de télétransmission : 27/01/2023 Date de réception préfecture : 27/01/2023
--